



## DECLARATION DE RESSOURCES

### ESCO06707

<b>DEMANDEUR</b>	Numéro de sécurité sociale :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _  (Numéro sur la carte vitale) Nom : _____ Prénoms : _____ Adresse : _____ Code Postal :  _ _ _ _ _  Ville : _____
------------------	---

❖ **Montants sur les comptes bancaires, capitaux mobiliers ou valeurs mobilières placés**  
 (imposables ou non)

	Solde du compte
Indiquez le montant présent sur chaque compte au moment de la demande	
Compte courant	
Livret A	
Livret B	
Compte épargne sur livret	
Livret d'Epargne Populaire (LEP)	
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	
Obligations - Actions	
Plan Epargne en Action (PEA)	
Plan Epargne Logement (PEL)	
Compte Epargne Logement (CEL)	
Comptes à terme (CAT)	
Autres (assurance-vie, etc.)	

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.**

**Je m'engage :** - à faciliter toute enquête pour les vérifier,  
 - à vous faire connaître immédiatement toute modification de ma situation.

**Je reconnais être informé(e)** qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la sécurité sociale.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance retraite. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL). La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 à 441-9 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti ou non au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L 114-17 du code de la sécurité sociale.

Signature du demandeur :